



L'ESSENTIEL DE LA DÉONTOLOGIE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Organisation, conditions d'accès et modes d'exercice de la profession

Objectif

Traditionnellement, la déontologie est définie comme « la théorie des devoirs » ou comme l'ensemble des règles qui régissent l'exercice de la profession d'avocat. Ainsi, l'avocat exerce sa profession avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité dans le respect de son serment. Les règles déontologiques régissent également les organes ainsi que les conditions d'accès à la profession d'avocat. Enfin, elles encadrent les modes d'exercice de l'activité des avocats. Tous ces domaines ont connu au cours des dernières années de profonds changements sous l'influence conjuguée de la jurisprudence et du législateur internes et parfois aussi européens. Afin de permettre aux avocats et autres professionnels du droit de maîtriser parfaitement toutes ces évolutions, Pro-Barreau a conçu deux séminaires e-learning de 10 heures de formation chacun pour faire le point sur « L'Essentiel de la déontologie de la profession d'avocat ».

Programme détaillé

Partie 1 : maîtriser l'organisation de la profession d'avocat

- Connaître les fonctions du Barreau
- Faire le point sur les missions de Bâtonnier et du Conseil de l'Ordre
- Maîtriser les missions du Conseil national des Barreaux

Partie 2 : maîtriser les conditions d'accès à la profession d'avocat

- Faire le point sur la condition de nationalité
- Faire le point sur la condition de compétence

- Faire le point sur la condition de moralité
- Faire le point sur l'exigence de domicile professionnel

Partie 3 : connaître les modes d'exercice de la profession d'avocat

- Faire le point sur l'avocat collaborateur
- Maîtriser les règles qui régissent l'exercice individuel
- Maîtriser les règles qui encadrent les associations et sociétés d'avocats

Formation animée par

Nicolas Polubocsko

Avocat à la cour
Docteur en droit

Tarif : 325 €



Période
Du 1 février 2021 au
31 janvier 2022



Durée
10 heures de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau
Perfectionnement



Formation
E-learning





L'ESSENTIEL DE LA DÉONTOLOGIE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Organisation, conditions d'accès et modes d'exercice de la profession

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

Ville

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

CP

Tarif : **325€ TTC**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la for-

mation, une attestation de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

Rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit de rétractation. Toute annulation d'inscription doit être adressée à Pro-Barreau par courrier au plus tard quatorze jours

calendaires après réception par le client de la confirmation d'inscription. L'inscription ne peut plus être annulée après que le client a commencé sa formation en faisant usage du mot de passe et de l'identifiant qui lui ont été attribués afin d'accéder à l'espace e-learning sécurisé du site Internet de Pro-Barreau.

